



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ALLIER

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
Bureau du conseil et du contrôle budgétaire,
dotations de l'Etat, intercommunalité
Pôle d'appui à l'intercommunalité et à la décentralisation
Télécopie : 04 70 48 31 16

Moulins, le 6 juin 2014

Affaire suivie par Mme Guiroux
Tél. 04 70 48 33 65
sylvic.guiroux@allier.gouv.fr

N° 38 / 2014

Le préfet

à

- Monsieur le président du conseil général de l'Allier
- Monsieur le président du conseil régional
- Mesdames et Messieurs les maires du département
- Mesdames et Messieurs les président(e)s des établissements publics
de coopération intercommunale à fiscalité propre
- Mesdames et Messieurs les présidents de syndicats intercommunaux
et de syndicats mixtes
- Monsieur le président de l'association départementale
des maires et des présidents de communautés

Messieurs les sous-préfets de Montluçon et de Vichy
(en communication)

Objet : renouvellement par élections de la commission départementale
de la coopération intercommunale (CDCI)

Pièce jointe : Une copie de mon arrêté de ce jour

Suite au renouvellement général des conseils municipaux, la
commission départementale de la coopération intercommunale doit être
renouvelée dans les trois mois suivant l'élection des présidents d'établissements
publics de coopération intercommunale.

Je vous fais parvenir ci-joint une copie de mon arrêté fixant la
nouvelle répartition des sièges découlant du décret d'application n°2011-122 du
28 janvier 2011, ainsi que les dates et les modalités des élections qui doivent avoir
lieu **d'ici le 11 juillet 2014 au plus tard.**

L'élection des représentants des communes, des établissements
publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, des syndicats
intercommunaux et des syndicats mixtes aura lieu par correspondance.
L'ensemble de ces cinq collèges sont élus à la représentation proportionnelle à la
plus forte moyenne.

.../...

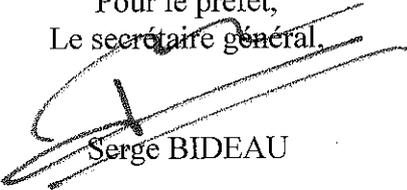
J'adresserai prochainement le matériel de vote aux électeurs des différents collèges concernés dès que je l'aurai reçu dans le délai imparti, soit postérieurement **au 24 juin 2014**.

J'appelle votre attention sur le fait qu'en application de l'article L.5211-43 du code général des collectivités territoriales, il est possible de désigner, sans élection, les représentants des communes, des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes lorsqu'une seule liste de candidatures a été déposée par l'association départementale des maires et qu'il n'y a aucune autre candidature individuelle ou collective.

Si tel était le cas, il ne sera bien évidemment pas procédé à l'envoi du matériel électoral aux électeurs concernés et les résultats seraient proclamés par arrêté **d'ici le 11 juillet 2014**.

J'ajoute que s'agissant des deux autres collèges (du conseil général et du conseil régional) composant la CDCI actuelle, les représentants de ces collectivités territoriales conservent leurs mandats. En effet, l'article L.5211-43 du code général des collectivités territoriales dispose que « le mandat des membres de la commission cesse à l'occasion du renouvellement des fonctions au titre desquelles ils ont été désignés. » Ainsi, il ressort de ces dispositions que les membres du collège du conseil général ou du conseil régional ne peuvent voir leur mandat interrompu avant les échéances électorales de 2015, leur mandat étant lié à celui qu'ils détiennent au sein de l'assemblée délibérante dont ils sont issus.

Le préfet,
Pour le préfet,
Le secrétaire général.



Serge BIDEAU

PRÉFET DE L'ALLIER

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
Bureau du conseil et du contrôle budgétaire,
dotations de l'Etat, intercommunalité
Pôle d'appui à l'intercommunalité et à la décentralisation

ARRETE N° 1387/2014 en date du 6 juin 2014
fixant la composition, la répartition des sièges au sein
de la commission départementale de la coopération intercommunale (C.D.C.I.)
en formations plénière et restreinte
et

arrêtant la date et les modalités de l'élection des représentants des communes,
des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et des syndicats
(intercommunaux et mixtes) à cette commission

LE PREFET DE L'ALLIER

VU la loi n°2010-1563 de réforme des collectivités territoriales
du 16 décembre 2010 ;

VU le décret n° 2011-122 du 28 janvier 2011 relatif à la
composition et au fonctionnement de la commission départementale de la coopération
intercommunale ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment
ses articles L.5211-42 à L.5211-45 et R.5211-19 à R.5211-40 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 411/2011 du 18 février 2011 fixant la
composition, la répartition des sièges au sein de la commission départementale de la
coopération intercommunale (C.D.C.I.) en formations plénière et restreinte et arrêtant la
date et les modalités de l'élection des représentants des communes, des établissements
publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et des syndicats
(intercommunaux et mixtes) à cette commission ;

VU l'arrêté préfectoral, modifié, n°2136/2011 en date du
13 avril 2011 fixant la composition de la commission départementale de la coopération
intercommunale de l'Allier ;

VU l'arrêté préfectoral n° 1232 en date du 19 mai 2014 donnant
délégation de signature à Monsieur le secrétaire général de la préfecture de l'Allier ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRETE

Article 1er : La formation plénière de la commission départementale de la coopération
intercommunale de l'Allier qui sera instituée en application des articles susvisés du code
général des collectivités territoriales, dans leur rédaction issue de la loi n°2010-1563 de
réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010, comprendra **42 membres**
répartis de la manière suivante :

représentants des communes ayant une population inférieure à la moyenne communale du département	7 sièges (dont 1 siège pour celles situées en zone de montagne)
représentants des cinq communes les plus peuplées du département	5 sièges (dont 1 siège pour celle située en zone de montagne)
représentants des autres communes	5 sièges (dont 1 siège pour celle située en zone de montagne)
représentants des EPCI à fiscalité propre	17 sièges (dont 4 sièges pour ceux situés totalement ou partiellement en zone de montagne)
représentants des syndicats (intercommunaux et mixtes)	2 (dont 1 siège pour les syndicats intercommunaux situés totalement ou partiellement en zone de montagne)
représentants du conseil général	4 sièges
représentants du conseil régional	2 sièges

Article 2 : La formation restreinte de la commission départementale de coopération intercommunale de l'Allier comprend **14 membres** :

- 9 représentants des communes élus au sein du collège des représentants des communes dont 2 représentants les communes de moins de 2 000 habitants

- 4 représentants d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

- 1 représentant des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes

Ces membres sont élus, lors de la séance d'installation de la commission départementale de coopération intercommunale, dans les conditions définies à l'article R.5211-31 du code général des collectivités territoriales.

Article 3 : Sont électeurs :

1/ au titre du collège électoral habilité à désigner les représentants des communes ayant une population inférieure à la moyenne communale du département : les maires de ces communes dont la liste nominative est annexée au présent arrêté sous le N° 1.

2/ au titre du collège électoral habilité à désigner les représentants des cinq communes les plus peuplées du département : les maires de ces communes dont la liste nominative est annexée au présent arrêté sous le N° 2.

3/ au titre du collège électoral habilité à désigner les représentants des autres communes : les maires de ces communes dont la liste nominative est annexée au présent arrêté sous le N° 3.

4/ au titre du collège électoral habilité à désigner les représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre : les présidents de ces établissements dont la liste nominative est annexée au présent arrêté sous le N° 4.

5/ au titre du collège électoral habilité à désigner les représentants des syndicats intercommunaux et syndicats mixtes : les présidents de ces établissements dont la liste nominative est annexée au présent arrêté sous le N° 5.

Cette liste pourra être actualisée jusqu'au **24 juin 2014**.

Article 4 : Les listes de candidatures présentées par collège électoral devront être déposées à la préfecture de l'Allier (direction des relations avec les collectivités territoriales – pôle d'appui à l'intercommunalité et à la décentralisation) par le candidat tête de liste ou son mandataire dûment désigné, à partir **du lundi 16 juin 2014 à 9 heures** jusqu'au **mercredi 18 juin 2014 17 heures, de 9 H 00 à 12 H et de 13H45 à 17 H**.

Si des listes déposées dans ce délai n'étaient pas complètes, un délai supplémentaire, aux mêmes horaires, de trois jours reste ouvert, c'est-à-dire **du jeudi 19 juin 2014 à partir de 9 heures jusqu'au lundi 23 juin 2014 jusqu'à 17 heures**.

Les conditions d'éligibilité sont les suivantes :

- pour les 3 collèges des représentants des communes : les candidats doivent avoir la qualité de **maire, d'adjoint au maire ou de conseiller municipal**.
- pour le collège des représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et celui des représentants des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes, la qualité de **délégué (conseiller communautaire ou délégué syndical)** est requise pour se porter candidat.

Article 5 : Le scrutin sera organisé selon les modalités suivantes :

I. La présentation des candidatures :

Les listes de candidatures devront être complètes, c'est-à-dire comporter un nombre de candidats de cinquante pour cent supérieur à celui du nombre de sièges à pourvoir dans le collège concerné. Elles devront également respecter la proportion de candidats représentant les communes, établissements publics de coopération intercommunale et syndicats mixtes situés en tout ou partie dans des zones de montagne par rapport à la totalité des communes ou groupements concernés.

Ces listes mentionneront dans l'ordre de présentation des candidats leurs nom, prénom, qualité et date de naissance.

Nul ne pourra être candidat au titre de plusieurs collèges.

II. Les instruments de vote :

Les candidats ou leur mandataire devront remettre à la préfecture, **au plus tard le mardi 24 juin 2014 à 12 heures**, les bulletins de vote (si possible au format 21 x 14,85 cm) comportant l'indication du collège électoral concerné et, dans l'ordre de présentation de la liste, les noms, prénoms et qualité des candidats.

Les services de la préfecture adresseront à chaque électeur, les instruments de vote nécessaires (enveloppes), **au plus tard le mercredi 25 juin 2014**.

III. Le vote

L'élection des représentants des communes, des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes aura lieu par correspondance. L'ensemble de ces cinq collèges sont élus à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

La date limite de dépôt ou de réception postale à la préfecture de l'Allier des enveloppes contenant les votes des électeurs est fixée au **mercredi 9 juillet 2014 à 17 heures et s'effectuera dans les conditions suivantes :**

- Le dépôt des votes s'effectuera à la direction des relations avec les collectivités territoriales – pôle d'appui à l'intercommunalité et à la décentralisation, contre récépissé, de 9 H à 12 H et de 14 H à 17 H, du lundi au vendredi inclus.

- Les votes acheminés par voie postale devront être adressés sous pli fermé à la préfecture (direction des relations avec les collectivités territoriales – pôle d'appui à l'intercommunalité et à la décentralisation), **sous double enveloppe** (la petite enveloppe de vote contenant le bulletin de vote doit être insérée dans l'enveloppe spécifique mentionnant le collège concerné et, au dos, le nom et la qualité de l'électeur).

IV. Le dépouillement

En application de l'article L.5211-43 du code général des collectivités territoriales, il est possible de désigner, **sans élection**, les représentants des communes, des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes. En effet, cette possibilité existe lorsqu'une seule liste de candidatures a été déposée par l'association départementale des maires et qu'il n'y a aucune autre candidature individuelle ou collective.

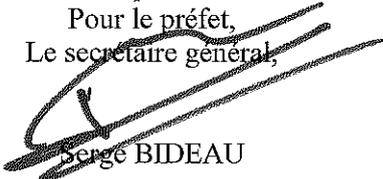
Si tel n'est pas le cas, le dépouillement sera effectué par la commission mentionnée à l'article R.5211-25 du code général des collectivités territoriales, le **jeudi 10 juillet 2014 à 14 h 30 à la préfecture**.

Article 6 : L'arrêté préfectoral susvisé n° 411/2011 en date du 18 février 2011 est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

Article 7 : Le secrétaire général de la préfecture, les sous-préfets de Montluçon et de Vichy, les maires des communes du département, les présidents d'établissements publics de coopération intercommunale, les présidents de syndicats mixtes, le président du conseil régional, le président du conseil général sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Il sera affiché avec ses annexes à la préfecture comme dans les sous-préfectures et disponible sur le site internet des services de l'Etat dans l'Allier (www.allier.pref.gouv.fr à la rubrique « Collectivités territoriales » - intercommunalité).

Moulins le 6 JUIN 2014

Le préfet,
Pour le préfet,
Le secrétaire général,


Serge BIDEAU



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ALLIER

Préfecture

DIRECTION DES RELATIONS

AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Bureau du conseil et du contrôle budgétaire,

dotations de l'Etat, intercommunalité

Pôle d'appui à l'intercommunalité et à la décentralisation

Télécopie : 04 70 48 31 16

Moulins, le 6 juin 2014

Affaire suivie par Mme Guiroux

Tél. 04 70 48 33 65

sylvie.guiroux@allier.gouv.fr

ELECTIONS EN VUE DU RENOUVELLEMENT
DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA COOPÉRATION
INTERCOMMUNALE

Collège électoral N° 1

*Maires des communes dont la population est inférieure
à la moyenne communale départementale*

Nom de la commune	Maire
Agonges	JUGE Romain
Ainay-le-Château	MILAVEAU Stéphane
Andelaroche	RICHARD Pascale
Archignat	MUGLIA Robert
Arfeuilles	TERRACOL Jacques
Arpheuilles-Saint-Priest	LAMOINE Jean-Paul
Arronnes	SZYPULA François
Aubigny	RICHET Etienne
Audes	BOULADE Serge
Aurouër	BORDE Alain
Autry-Issards	DEBEAUVAIS Bernard
Avrilly	DELORME Claudette
Bagneux	VENIAT Yves
Barberier	CHÂTEAU Philippe
Barraix-Bussolles	RABOUTOT Pierre
Bayet	DANIEL Bernard
Beaune-d'Allier	MERCIER Jean Jacques

.../...

Bègues	VIGUIÉ Alain
Bellenaves	BIDET Dominique
Bert	CAILLAULT Jacques
Besson	VERDIER Frédéric
Bézenet	PIQUANDET Daniel
Billezois	PLANCHE Yves
Billy	BLANC Jean-Pierre
Biozat	SEGUIN Noëlle
Bizeneuille	DUONG Sylvie
Blomard	TABUTIN Daniel
Bost	CATARD Christian
Boucé	GOURDON Roselyne
Braize	LALEVEE Marie-Solange
Bransat	PETIT- JEAN Sylvain
Bresnay	CHERVIER Alain
Bressolles	MARTIN René
Busset	AURAMBOUT Michel
Buxières-les-Mines	OLIVIER François
Cesset	MASSÉ Guy
Chambérat	MARTIN Pierre
Chamblat	CHANIER Alain
Chantelle	BIDAUD André
Chapeau	BRENON Pierre
Chappes	BLANCHET Elisabeth
Chareil-Cintrat	DANDOLO Marc
Charmeil	GONZALES Franck
Charmes	SEGUIN André
Charroux	GILIBERT Jacques
Chassenard	LASSOT Michel
Château-sur-Allier	MOSNIER Jean-Luc
Châtel-de-Neuvre	FERRANDON Jacques
Châtel-Montagne	SEMONSUT Françoise
Châtelperron	RATINIER André
Châtelus	COLAS Philippe
Châtillon	BILLON Simone
Chavenon	TARIAN François
Chavroches	TOCANT Jean François
Chazemais	TABUTIN Michel
Chemilly	RIBOULET Lionel
Chevagnes	CHARRIER Philippe
Chezelle	MELON Alain
Chézy	BORDE Michel
Chirat-l'Église	HENRY Josiane
Chouvigny	PARIS Michelle

Cindré	GOBERT Patrick
Cognat-Lyonne	MAZAL Raymond
Colombier	BIZEBARRE Jocelyne
Contigny	MASQUELET Dominique
Coulandon	GRIFFET Jean-Michel
Coulanges	MELIN Daniel
Couleuvre	RONDET Daniel
Courçais	DAUGERON Daniel
Coutansouze	JAMES Denis
Couzon	DE CONTENSON Christophe
Créchy	BILLET Luce
Cressanges	LACARIN Marie-Françoise
Creuzier-le-Neuf	NUNEZ Léopold
Deneuille-lès-Chantelle	LOUBEAU Dominique
Deneuille-les-Mines	SOARES Francisco
Deux-Chaises	BERTHON Jacques
Droiturier	BILLAUD Roland
Échassières	GLODT Christian
Escurolles	MOULIN Jean-Pierre
Espinasse-Vozelle	DELUNEL Isabelle
Étroussat	VERNAY Gilles
Ferrières-sur-Sichon	LAZZERINI Jean Marcel
Fleuriel	LAPLANCHE Gérard
Fourilles	BUCHARLES Andrée
Franchesse	VERNIS Gérard
Gannay-sur-Loire	DEVEAU Bernadette
Garnat-sur-Engièvre	LAMOUCHE Joël
Gennetines	PRUGNAUD Noël
Gipcy	BROUTTET Chantal
Givarlais	LAPRUGNE Jean-Michel
Gouise	DELIGEARD Annick
Hérisson	FAUREAU Bernard
Hyds	MARTIN Christiane
Isle-et-Bardais	ARTIGAUD Daniel
Isserpent	SALLES Louis
Jaligny-sur-Besbre	LAURENT Michel
Jenzat	MATHIEU-PORTEJOIE Claire
La Celle	BOULON Elise
La Chabanne	BOUREL Jean-Marc
La Chapelaude	DUBREUIL Alain
La Chapelle	COULANGE Nicole
La Chapelle-aux-Chasses	GUY Jean-Louis
La Ferté-Hauterive	SARRAZIN Rolande
La Guillermie	GIRAUD Alexandre

La Petite-Marche	RENOUX Gérard
Laféline	SANVOISIN Yves
Lalizolle	TRAPENARD Gilles
Lamaids	MEUNIER Noël
Langy	CRUMIERE Martine
Laprugne	MONTIBERT Monique
Lavoine	BARRAUD Jean Dominique
Le Bouchaud	MERET Louis
Le Brethon	LARAIZE Olivier
Le Breuil	PERROT Jacky
Le Mayet-d'École	QUIQUANDON François
Le Montet	JEUDY Jean-Pierre
Le Pin	BONNOT Raymond
Le Theil	MADET Guy
Le Veurdre	COLLAS DE CHATELPERRON Ghislain
Le Vilhain	SOULIER Bernard
Lenax	TULOUP Marie-Thérèse
Lételon	ROMERO Cyril
Liernolles	PETIOT Isabelle
Lignerolles	PENTHIER Thierry
Limoise	DE ROOVER Pascal
Loddes	AUGIER Marie-France
Loriges	MARCHAND Henri
Louchy-Montfand	BIDET Pierre
Louroux-Bourbonnais	BARATHON Jean-Pierre
Louroux-de-Beaune	JALIGOT Maryline
Louroux-de-Bouble	BOISSONNET Gérard
Louroux-Hodement	DE LAMARLIERE Thierry
Luneau	CHARRONDIERE Albert
Magnet	FAYOLLE Carole
Maillet	GAUDIN Yves
Malicorne	BADUEL Serge
Marcenat	PARIS Gilles
Marcillat-en-Combraille	CHITO Christian
Marigny	PRUGNEAU Philippe
Mariol	MARSONI Gérard
Mazerier	MENON Michel
Mazirat	GAGNIERE Lucette
Meaulne	DELANOY Pierre-Marie
Meillard	SIMON Yves
Meillers	PAGLIAI Jean-Marie
Mercy	NOEL Yves
Mesples	LHOPITEAU Alain

Molles	DUMONT Christophe
Monestier	MAUPOIL Yves
Monétay-sur-Allier	BEYLOT René
Monétay-sur-Loire	PLOUHINEC Yves
Montaiguët-en-Forez	BECAUT Henri
Montaigu-le-Blin	MARTIN Christine
Montbeugny	CHARMETANT Guy
Montcombroux-les-Mines	TOGNON Claire
Monteignet-sur-l'Andelot	CARTOUX Fabien
Montilly	PINET Didier
Montoldre	MARGELIDON-FOUQUET Marie-Josée
Montord	AMY Jacques
Montvicq	COMMANT Françoise
Murat	BUREAU Ghislaine
Nades	BUVAT Henri-Claude
Nassigny	CIOFOLO Gérard
Naves	REBOUL Daniel
Neuilly-en-Donjon	GEOFFROY Dominique
Neure	CHAMIGNON Jean-Claude
Nizerolles	CHARASSE Michèle
Noyant-d'Allier	LAFAY Michel
Paray-le-Frésil	RENAUD Gérard
Paray-sous-Briailles	JOURNET Gilles
Périgny	VERNIN Guy
Pierrefitte-sur-Loire	THEVENOUX Pascal
Poëzat	CARUANA Bernard
Pouzy-Mésangy	THOLLET Nicolas
Reugny	GARSON Bernard
Rocles	BOUGEROLLE Robert
Rongères	BERTHIER Michelle
Ronnet	LAGRANGE Monique
Saint-Angel	LABOUESSE Olivier
Saint-Aubin-le-Monial	GUILLEMINOT Françoise
Saint-Bonnet-de-Four	CHAPELIER Bernard
Saint-Bonnet-de-Rochefort	DEFAY Anne-Marie
Saint-Bonnet-Tronçais	GAUBERT Alain
Saint-Caprais	DE NICOLAY Marie
Saint-Christophe	WALRAET Françoise
Saint-Clément	BOFFETY Fernand
Saint-Désiré	VALLET François
Saint-Didier-en-Donjon	LASSOT Yann
Saint-Didier-la-Forêt	DESCHAMPS Martine
Saint-Éloy-d'Allier	DUMONTET Bertrand

Saint-Ennemond	LEFEBVRE Jean-Claude
Sainte-Thérence	AMATHIEU Michel
Saint-Étienne-de-Vicq	POTHIER Jean-Claude
Saint-Fargeol	CHAROBERT Paulette
Saint-Félix	FRANCHISSEUR Odile
Saint-Genest	MAIRE Patrick
Saint-Gérard-de-Vaux	ROUSSEAUX Olivier
Saint-Gérard-le-Puy	CADORET Xavier
Saint-Germain-de-Salles	PINFORT Robert
Saint-Hilaire	GUIOT Olivier
Saint-Léger-sur-Vouzance	POIGNANT Bernard
Saint-Léon	LAFAYE Christian
Saint-Léopardin-d'Augy	BRUNOL Norbert
Saint-Loup	LONGEOT Gérard
Saint-Marcel-en-Marcillat	POMMIER Jacques
Saint-Marcel-en-Murat	VALETTE Bernard
Saint-Martin-des-Lais	VENDANGE Alain
Saint-Martinien	MERVAUX Marie-Pascale
Saint-Menoux	JULIEN Ludovic
Saint-Nicolas-des-Biefs	BLETTYER Jacques
Saint-Palais	PHILIPPON Arlette
Saint-Pierre-Laval	COLLANGES Yves
Saint-Plaisir	THEVENOUX Didier
Saint-Pont	CHAPUIS Agnès
Saint-Pourçain-sur-Besbre	MARIDET Fabrice
Saint-Priest-d'Andelot	THENOT Jean-Christophe
Saint-Priest-en-Murat	PERRIN Luc
Saint-Prix	HANGARD Didier
Saint-Sauvier	LAMY Raymond
Saint-Sornin	BLANCHET Daniel
Saint-Voir	COLLIN Jean-Luc
Saligny-sur-Roudon	BAHEUX Daniel
Sanssat	PIESSAT André
Saulcet	LABUSSIÈRE Martine
Saulzet	HUMBERT Jean-François
Sauvagny	FENOUILLET Gérard
Sazeret	ALLOIN Viviane
Serbannes	POURCHON Raymond
Servilly	SAULNIER Henry-Pierre
Seuillet	BONNET Pierre
Sorbier	PUJOS Henri
Sussat	BESCOND Joël
Target	BERTHON André

Taxat-Senat	DUMAS Michel
Teillet-Argenty	GERINIER André
Terjat	MICHARD Claude
Theneuille	CLERGET Denis
Thiel-sur-Acolin	MARCHAND Daniel
Thionne	CHERASSE Jean Paul
Tortezais	PERRET Jean-Jacques
Treban	BALLY Robert
Treignat	NURY Sébastien
Treteau	GAUDRAT Didier
Trézelles	VERNISSE Alain
Tronget	DETERNES Alain
Urçay	SAUPIC Bernard
Ussel-d'Allier	COURTINAT Georges
Valignat	BLAES Magalli
Valigny	RENAUD Daniel
Varennes-sur-Tèche	BERRAT Gilles
Vaumas	CURY Régis
Veauce	DESSALE Marcelle
Venas	MASSET Bernard
Verneix	BROCARD Lionel
Verneuil-en-Bourbonnais	CHEGUT Gérard
Vernusse	TOURRET Chantal
Vicq	LENVOISÉ Pierre
Vieure	THEVENIN Serge
Villeneuve-sur-Allier	DESFORGES-DESAMIN Dominique
Viplaix	DUMONTET Jean-Michel
Vitray	DE CAUMONT LA FORCE Louis
Voussac	ROCHE Alain
Ygrande	THOMAS Pierre

Vu pour être annexé à mon arrêté n° 1387 / 2014 du 6 juin 2014

Le préfet,
Pour le préfet,
L'attaché, chef de bureau

Joël ROUCHEZ





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ALLIER

Préfecture

DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
Bureau du conseil et du contrôle budgétaire,
dotations de l'Etat, intercommunalité
Pôle d'appui à l'intercommunalité et à la décentralisation
Télécopie : 04 70 48 31 16

Moulins, le 6 juin 2014

Affaire suivie par Mme Guiroux
Tél. 04 70 48 33 65
sylvie.guiroux@allier.gouv.fr

ELECTIONS EN VUE DU RENOUVELLEMENT
DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA COOPÉRATION
INTERCOMMUNALE (C.D.C.I.)

Collège électoral N° 2

Maires des cinq communes les plus peuplées du département

Nom de la commune	Maire
Cusset	LALOY Jean-Sébastien
Montluçon	DUGLERY Daniel
Moulins	PERISSOL Pierre-André
Vichy	MALHURET Claude
Yzeure	PERRIN Pascal

Vu pour être annexé à mon arrêté n° 1387 / 2014 du 6 juin 2014

Le préfet,
Pour le préfet,
L'attaché chef de bureau

Joël ROUCHEZ



.../...



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ALLIER

Préfecture

DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
Bureau du conseil et du contrôle budgétaire,
dotations de l'État, intercommunalité
Pôle d'appui à l'intercommunalité et à la décentralisation
Télécopie : 04 70 48 31 16

Moulins, le 6 juin 2014

Affaire suivie par Mme Guiroux
Tél. 04 70 48 33 65
sylvic.guiroux@allier.gouv.fr

ELECTIONS EN VUE DU RENOUVELLEMENT
DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA COOPÉRATION
INTERCOMMUNALE

Collège électoral N° 3

*Maires des communes dont la population est supérieure
à la moyenne communale départementale et autres que les cinq les plus peuplées*

Nom de la commune	Maire
Abrest	MONTAGNER Patrick
Avermes	DENIZOT Alain
Beaulon	LOGNON Alain
Bellerive-sur-Allier	JOANNET Jérôme
Bessay-sur-Allier	SIMON Michel
Bourbon-l'Archambault	GIRARDOT Yves
Broût-Vernet	HOUBÉ Pierre
Brugheas	SOALHAT Guy
Cérilly	FILLIAT Olivier
Commentry	RIBOULET Claude
Cosne-d'Allier	SANLIAS Martial
Creuzier-le-Vieux	BERTIN Christian
Désertines	SANVOISIN Christian
Diou	LABILLE Christian
Domérat	MALBET Marc
Dompierre-sur-Besbre	VERNISSE Pascal
Doyet	TOUZEAU Christiane
Durdats-Larequille	BOUGEROLLE Jean-Pierre

.../...

Ébreuil	A.TERITEHAU Pierre
Estivareilles	PAILLERET Georges
Gannat	POUZADOUX Véronique
Hauterive	CORRE Didier
Huriel	ABRANOWITCH Stéphane
Lapalisse	DE CHABANNES Jacques
Lavault-Sainte-Anne	TRIKI Samir
Le Donjon	LABBE Guy
Le Mayet-de-Montagne	DURANTET Gilles
Le Vernet	AGUIAR Bernard
Lurcy-Lévis	VANNEAU Claude
Lusigny	JARDIN André
Molinet	MONDELIN Annie-France
Montmarault	MARTIN Bernard
Néris-les-Bains	CHAPY Alain
Neuilly-le-Réal	GONNOT Lucien
Neuvy	BAY Gilles
Prémilhat	POZZOLI Bernard
Quinssaines	NOUHANT François
Saint-Germain-des-Fossés	ALBERT-CUISSET Elisabeth
Saint-Pourçain-sur-Sioule	COULON Bernard
Saint-Rémy-en-Rollat	DUMONT Alain
Saint-Victor	GUERIN Jean-Pierre
Saint-Yorre	LEVILLAIN Roger
Souvigny	ALBUCHER Jean-Claude
Toulon-sur-Allier	MARGELIDON Guillaume
Trévol	JACQUARD Marie-Thérèse
Vallon-en-Sully	JONIN Jacques
Varennes-sur-Allier	LITAUDON Roger
Vaux	DUCHALET Jérôme
Vendat	GERMANANGUE Jean-Marc
Villebret	GLOMOT Philippe
Villefranche-d'Allier	ROJOUAN Bruno

Vu pour être annexé à mon arrêté n° 1387/2014 du 6 juin 2014

Le préfet,
 Pour le préfet,
 L'attaché, chef de bureau

Loïc ROUCHEZ





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ALLIER

Préfecture

DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
Bureau du conseil et du contrôle budgétaire,
dotations de l'Etat, intercommunalité
Pôle d'appui à l'intercommunalité et à la décentralisation
Télécopie : 04 70 48 31 16

Moulins, le 6 juin 2014

Affaire suivie par Mme Guiroux
Tél. 04 70 48 33 65
sylvie.guiroux@allier.gouv.fr

ELECTIONS EN VUE DU RENOUVELLEMENT
DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA COOPÉRATION
INTERCOMMUNALE

Collège électoral N° 4

*Présidents des établissements publics de coopération intercommunale
à fiscalité propre*

PRESIDENT	DENOMINATION
M. PERISSOL Pierre-André	Communauté d'Agglomération de Moulins
M. DUGLERY Daniel	Communauté de l'Agglomération montluçonnaise
M. MALHURET Claude	Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier
M. LAFAY Michel	Communauté de Communes Bocage sud
M. VERNISSE Pascal	Communauté de Communes Val de Besbre et Sologne Bourbonnaise
M. COULON Bernard	Communauté de Communes en Pays saint-pourcinois
M. DUFREGNE Jean-Paul	Communauté de Communes en Bocage bourbonnais
M. CHAMIGNON Jean-Claude	Communauté de Communes du Pays de Lévis en Bocage bourbonnais
M. CHARRIER Philippe	Communauté de Communes du Pays de Chevagnes en Sologne bourbonnaise
M. CIOFOLO Gérard	Communauté de Communes du Val de Cher
M. DERIOT Gérard	Communauté de Communes du Pays de Tronçais

.../...

M. ROJOUAN Bruno	Communauté de Communes de la Région de Montmarault
M. RIBOULET Claude	Communauté de Communes Commentry - Nérès les Bains
M. CHITO Christian	Communauté de Communes du Pays de Marcillat en Combraille
M TABUTIN Michel	Communauté de Communes du Pays d'Huriel
M. REBOUL Daniel	Communauté de Communes Sioule, Colettes et Bouble
M. SZYPULA François	Communauté de Communes de la Montagne Bourbonnaise
M. de CHABANNES Jacques	Communauté de Communes du Pays de Lapalisse
Mme POUZADOUX Véronique	Communauté de Communes du Bassin de Gannat
M. LITAUDON Roger	Communauté de Communes Varennes - Forterre
M. BERRAT Gilles	Communauté de Communes Le Donjon - Val Libre

Vu pour être annexé à mon arrêté n° 1387 / 2014 du 6 juin 2014

Le préfet,
Pour le préfet,
L'attaché, chef de bureau

Joël ROUCHEZ



PRÉFET DE L'ALLIER

Préfecture

DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
Bureau du conseil et du contrôle budgétaire,
dotations de l'Etat, intercommunalité
Pôle d'appui à l'intercommunalité et à la décentralisation
Télécopie : 04 70 48 31 16

Moulins, le 6 juin 2014

Affaire suivie par Mme Guiroux
Tél. 04 70 48 33 65
sylvie.guiroux@allier.gouv.fr

ELECTIONS EN VUE DU RENOUVELLEMENT
DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA COOPÉRATION
INTERCOMMUNALE

Collège électoral N° 5

Présidents des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes

PRESIDENT	DENOMINATION
	SI pour l'Entretien et le Maintien en Eau du Canal de Berry
	SIVU du Centre de Sarcelles - Marcillat en Combraille
Mme JACQUARD Marie Thérèse	SIVOM d'Aménagement et de Développement du secteur Nord Bourbonnais
M. GONNOT Lucien	SI du Canton de Neuilly le Réal
M. BERRAT Gilles	Syndicat Têche et Besbre
M. GUIOT Olivier	SI Scolaire du CEG de Bourbon l'Archambault
M. BERNADAT Jérôme	SI de Gestion du Collège de Lurcy Lévis
Mme WEGRZYN Annie	SI ESS du CEG de Tronget
M. DEPRAS Bruno	SI ESS du Collège de Bézenet - Doyet

.../...

Mme NADOT Marie Laure	SIESS du CEG de Cérilly
M. CIOFOLO Gérard	SIESS du CEG de Vallon en Sully
Mme BALICHARD Valerie	SIESS du Collège de Montmarault
M. RAGON Sylvain	Syndicat intercommunal d'équipements sportifs et de transports (SIEST) de Cosne d'Allier
M. PAULI Robert	SIESS du CES de Désertines
M. BIDET Dominique	SIESS du CEG de Belenaves
Mme AUGIER Marie-France	SIVOS de la Région du Donjon
	SIVOS de Jaligny sur Besbre
M. LEVILLAIN Roger	SI pour la Construction et la Gestion du Collège de Saint Yorre
Mme BOUCAUD Gisèle	SIVOP Contigny - Monétay sur Allier
M. LOUBEAU Dominique	SIVOS Deneuille Lès Chantelle - Fleuriel - Monestier
	SIRP de Pouzy Mésangy - Le Veudre
	SIRP de Saint Léopardin d'Augy-Couzon
M. SIMON Yves	Syndicat RPI 2CLMT (Chatel de Neuve, Cressanges, Lafeline , Meillard, Treban)
Mme AUZELLE Bernadette	SIRP Buxières les Mines - Ygrande (SIRPBY)
M. PICARD Bruno	SIVOP de Bransat - Saulcet et Verneuil en Bourbonnais
Mme DESNAUDS Sylvette	SRPI Deux Chaises - Le Montet - Rocles
M. GALOPIER Michel	SIRP Couleuvre - Valigny
M. BIDET Pierre	SIRP des Communes de Cesset - Louchy Montfand - Montord
Mme Chantal LOPITAUX	SIRP d'Arpheuilles Saint Priest - Ronnet et Saint Genest

M. DEBRADE Arnaud	SIRP des Communes de Chirat l'Eglise - Coutansouze - Louroux de Bouble et Echassières
M. FAUREAU Bernard	SIRP de Hérisson, Louroux Hodement et Venas
Mme MERVAUX Marie Pascale	Syndicat de Regroupement Pédagogique Quinssaines - Saint Martinien - Lamaids
M. BROCARD Lionel	SIRP Bizeneuille - Verneix
Mme LABONDE Severine	Syndicat de Regroupement Pédagogique Mazirat - La Petite Marche - Terjat
M. DUMONTET Jean Michel	Syndicat de Regroupement Pédagogique Chambérat - Courçais - Mesples - Saint-Eloy d'Allier - Saint-Palais et Viplaix
M. LAMY Raymond	Syndicat de Regroupement Pédagogique de Saint Sauvier - Archignat et Treignat
M. CROMARIAS Christian	Syndicat du Regroupement Pédagogique Saint Désiré - Audes - Chazemais
M. MEGNIEN Yannick	Syndicat de Communes pour le Regroupement Pédagogique de Louroux Bourbonnais - Vieure
Mme MARTIN Christiane	SIRP de Beaune d'Allier et Hyds
Mme BALICHARD Valerie	SRPI concentré de la Région de Montmarault
M. MOULIN Jean-Pierre	SIVOS d'Escurolles
Mme WALRAET Françoise	SIVOSA de Saint Christophe - Saint Etienne de Vicq - Isserpent - Bost et Billezois
Mme DEFAY Anne-Marie	SIVOS Saint Bonnet de Rochefort - Charroux
M. BRUNIAU Jean-Marc	Syndicat Intercommunal Scolaire de Lapalisse (SISCOL)
M. LABUSSIÈRE Jean-Jacques	SIVOM à la carte Eau et Assainissement de la Sologne Bourbonnaise
M. BELIEN Jacky	SIVOM Eau et Assainissement de Nord Allier
M. DETERNES Alain	SIVOM Eau et Assainissement Rive Gauche Allier
M. FAUREAU Bernard	SIVOM Eau et Assainissement de Nord Rive Droite du Cher
M. BLANC Jean-Pierre	SIVOM Eau et Assainissement du Val d'Allier

M. BERRAT Gilles	SIVOM à la carte Eau et Assainissement de la Vallée de la Besbre
M. LAPLANCHE Gérard	SIVOM de Sioule et Bouble
M. AURAMBOUT Michel	SIVOM de la Vallée du Sichon
M. BORDE Alain	SIAEP Rive Droite Allier
	SIVOM d'Arpheuilles Saint-Priest - Ronnet - Terjat
M. DUBESSAY Marcel	SIAEP de Vendat - Charmeil - Saint Rémy en Rollat
M. PINFORT Robert	SIVU des Bords de Sioule
M. BARRET Claude	SI de Défense contre les Fléaux Atmosphériques de la Région du Montet
M. MAIRAL Jean-Claude	Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (SICALA) du département de l'Allier
Mme DEVEAU Bernadette	SIVU pour la MARPA de Chevagnes
M. BIGNON Yves Jean	SI Thermal de l'Allier
	SI du Centre de Secours de Vallon en Sully et ses Environs
	Syndicat Intercommunal de Transport de la Région de Montmarault
M. MALBET Marc	SI pour l'Etude, la Réalisation et la Gestion d'un foyer-logement pour personnes âgées dans l'Agglomération montluçonnaise
M. BERTRAND Patrick	SIROM du secteur de Lurcy Lévis
M. COURTADON Pierre	SI de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM Sud Allier)
M. PINET Didier	Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères Nord Allier (SICTOM Nord Allier)
M. JOURNET Gilles	Syndicat mixte de Villemouze
M. SIMON Yves	Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier (SDE 03)
M. THEVENIN Serge	SI de Création et d'Entretien des Chemins des Communes de la Région de Bourbon l'Archambault

M. PIQUANDET Daniel	SIVOM de la Région Minière
M. LAURENT Serge	SIVOM Eau et Assainissement de la Rive Gauche du Cher
M. MARTIN Bernard	Syndicat de Production des Eaux du Cher
M. MOMCILOVIC Jean Pierre	Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement d'Ordures Ménagères de la Région montluçonnaise
M. TIGE Bernard	SI de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) du secteur de Cérilly
M. AMIZET Philippe	SM de ramassage et de traitement des ordures ménagères du Val de Cher
M. DUGLERY Daniel	SM du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher
	Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier (SMEA)
	Syndicat Mixte d'études pour la gestion des déchets ménagers et assimilés en Allier
M. THOMAS Pierre	Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique du Bocage Bourbonnais
M. BIDET Dominique	SM pour l'Aménagement Touristique du Bassin de Sioule
	SM pour l'Aménagement Touristique de la Forêt de Tronçais et de sa Région
	SM pour la Mise en Valeur et la Sauvegarde du site gallo-romain de Cheberne à Nérès les Bains
M. GUERIN Jean Pierre	SM d'aménagement touristique du val de Cher
	SM d'Aménagement Touristique de la Montagne Bourbonnaise
	SM pour l'aménagement et la promotion touristique de la vallée de la Besbre, de la Sologne Bourbonnaise et du Donjon Val Libre

Vu pour être annexé à mon arrêté n° 1387 / 2014 du 6 juin 2014

Le préfet,
 Pour le préfet,
 L'attaché, chef de bureau

Joël ROUCHEZ

